



BSF
2 impasse de la bergerie
16140 Lupsault
06.01.20.28.31
BSFentreprise-individuelle@outlook.fr
<http://bs-formations.fr/>

Conditions générales de vente (CGV) pour la formation en moyen de lutte contre les incendies, les extincteurs

Article 1 : objet

Les présentes Conditions Générales de Ventes ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la société BSF, ci-après Mr Baussay Sébastien propose ses formations en moyens de luttes contre les incendies, manipulations d'extincteurs, les différentes classes de feux, la propagation, l'évacuation de bâtiment, l'alerte des secours, et toutes autres formations pouvant être exécuter par la société BSF ou un de ces intervenants.

Article 2 : inscription

Les inscriptions à une formations doivent être effectuées par l'envoi d'une convention de formation préremplie par le prestataire, qui devra être signée et accompagné du montant total de la formation. L'inscription est confirmée des réceptions de ce paiement.

Article 3 : prix

Les prix des formations sont indiqués en Euros, Hors Taxes et TTC, et s'entendent pour une durée de formation de 1 à 4 heures/stages max (soit là demi-journée). Un acompte d'un montant de 15% du prix de la formation doit être réglé au plus tard le jour de la prestation à réaliser. Le règlement de l'acompte peut être effectué par chèque bancaire à l'ordre de BSF, virement bancaire.

Article 4 : annulation et report

En cas d'annulation par le participant ou l'entreprise, l'acompte versé restera acquis pour le prestataire BSF. Pour toutes annulations intervenant moins de 15 jours avant l'entrée en formation, le montant total de la formation sera dû part le participant où l'entreprise. Le participant, où l'entreprise peut demander le report de sa participation à une session ultérieure, sous réserve de disponibilité, sans frais si la demande est faite au moins 20 jours avant l'entrée en formation.

Article 5 : organisation de la formation

Le prestataire se réserve le droit de modifier le contenu de la formation, le formateur ou la date de la session pour des raisons techniques ou pédagogiques. En cas d'annulation de la formation par le prestataire, les participants seront replacés sur une nouvelle formation le plus rapidement possible ou rembourser de la somme versée.

Version 2 du 19/02/2025

BSF : 2 impasse de la Bergerie 16 140 LUPSAULT, **N° APE** : 8559A,
N°NDA : 75160129816, **N° SIRET** : 921 400 958 00010
<http://bs-formations.fr/>



BSF
2 impasse de la bergerie
16140 Lupsault
06.01.20.28.31
BSFentreprise-individuelle@outlook.fr
<http://bs-formations.fr/>

Conditions générales de vente (CGV) pour la formation en moyen de lutte contre les incendies, les extincteurs

Articles 6 : responsabilité

Le prestataire s'engage à fournir des prestations conforme à la réglementation en vigueur. Toutefois, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de force majeure, d'accidents ou d'évènements indépendants de sa volonté.

Article 7 : propriété intellectuelle

Les matériels, les documents, les supports remis au cours de la formation demeurent la propriété exclusive du prestataire « BSF » toute reproduction ou diffusion, même partielle, est strictement interdite sans un accord préalable du prestataire « BSF » par un document original signé par le directeur Mr Baussay Sébastien.

Article 8 : données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre des inscriptions sont destinées à la gestion des formations. Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de modifications et de suppression de leurs données personnelles.

Articles 9 : litiges

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas de litige, les parties tenteront de régler le différend à l'amiable. A défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du siège social du prestataire.

Version 2 du 19/02/2025

BSF : 2 impasse de la Bergerie 16 140 LUPSAULT, **N° APE** : 8559A,
N°NDA : 75160129816, **N° SIRET** : 921 400 958 00010
<http://bs-formations.fr/>